



Réunion du comité de pilotage (COFIL) du 29 novembre 2018 à Ocquerre

Site Natura 2000 - FR1102006 BOIS DES RESERVES, DES USAGES ET DE MONTGE

Zone Spéciale de Conservation (ZSC)

Participants :

M. Francis CHESNE, Président du COFIL. Vice-Président de la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq. Maire de Vendrest
Mme Michèle GLOAGUEN, Vice-Présidente de la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq. Maire de Dhuisy
Monsieur François COSSUT, Maire de Coulombs-en-Valois
Mme Johanne FARGIER, Adjointe au chef de Bureau réglementation et coordination territoriale, Sous-Préfecture de Meaux
M. Roland RODDE, Responsable du Pôle Forêt, Chasse, Pêche et Milieux naturels, Direction départementale des territoires de Seine-et-Marne
Mme Jean-Pierre GALERNE, Chef de projet Biodiversité, Office National des Forêts
M. Franz BARTH, Chargé de mission, Région Ile-de-France
M. Pierre RIVALLIN, Chargé de l'étude de suivi des populations de Sonneur à ventre jaune. Bureau d'études BIODIVERSITA.
Mme Anne SUY, Animatrice de la mise en œuvre du DOCOB, Communauté de communes du Pays de l'Ourcq

Excusés :

M. Jacques ROUSSEAU, Représentant de la Propriété agricole et de la propriété rurale de Seine-et-Marne
Mme Sylvie FORTEAUX, Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie Ile-de-France
Mme Virginie TOMMASI, Office de tourisme communautaire du Pays de l'Ourcq

M. CHESNE accueille les participants. Il rappelle que la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq anime le site Natura 2000 des Bois des Réserves, des Usages et de Montgé depuis l'approbation du DOCOB en 2013. L'animation est effectuée en régie par les services (de l'ordre de 8-10% d'1 ETP) avec des prestations de services ponctuelles. Il invite A.SUY à exposer les actions menées.

Après une brève présentation du site, A. SUY indique qu'en 2018, comme en 2017, la principale action portée par le Pays de l'Ourcq a été le suivi des populations de Sonneur à ventre jaune effectué par P. RIVALLIN travaillant pour le compte du bureau d'études BIODIVERSITA (marché à tranches conditionnelles).

Deux MAEC (Mesures agro-environnementales : gestion extensive d'un couvert herbacé sans fertilisation et retard de fauche au 31 juillet) contractualisées en 2015, ont été mises en œuvre par un exploitant, sur deux parcelles d'une superficie totale de 4,7 ha.

Bien qu'aucune Charte, ni contrat n'aient été signés, les principaux propriétaires forestiers (trois sous Plan Simple de Gestion, et les communes de Vendrest-Dhuisy ainsi que leur exploitant l'ONF) ont des pratiques jugées plutôt respectueuses des habitats et des espèces. Le bois des Brûlis est toutefois menacé par des pratiques de drainage et de comblement, et les parcelles coupées en 2014 se ferment.

P. RIVALLIN présente les résultats de son étude pour l'année 2018. Le Sonneur a été observé sur 3 des 4 secteurs prospectés : bois des Brûlis (57 individus), mare prairiale de la Platrière (15 individus), bois de Beaugard (93 individus). Aucune observation n'a été faite dans l'allée du bois des Réserves qui était pourtant, il y a 10 ans, le principal secteur de reproduction du Sonneur.

L'année 2018 a été médiocre du point de vue de la reproduction du fait d'une faible pluviométrie printanière. La reproduction a été avérée uniquement au niveau du réseau de mares du bois de Beaugard et estimée probable au bois des Brûlis et à la Platrière. P. RIVALLIN répète que la plupart des milieux favorables sont menacés par la dynamique de la végétation qui tend à les fermer. Il insiste pour que des mesures de gestion concrètes soient mises en œuvre rapidement afin de maintenir les populations de Sonneur sur le site :

- Au bois des Brûlis, retrouver la maîtrise du chemin communal, combler les drains et recréer des ornières ;
- A la Platrière, surcreuser la mare afin de créer une zone ensoleillée qui resterait en eau durant l'été et qui serait protégée du piétinement des vaches ;
- Au bois des Réserves, remettre à nu des ornières recouvertes par la végétation ;
- Au bois de Beaugard, maîtriser l'enfrichement de la parcelle.

M.CHESNE revient sur les difficultés qu'il rencontre à l'échelle de sa commune pour faire agir les propriétaires concernés dans ce sens. Pour le chemin communal du bois des Brûlis, il pense qu'un bornage serait le préalable à un entretien par le tracteur de la commune. Enfin, il faudrait pouvoir convaincre les deux principaux propriétaires concernés par les mesures de gestion évoquées par P. RIVALLIN. Il remercie l'ensemble des participants et clôt la réunion.

ANNEXE : Présentation téléchargeable sur le site seine-et-marne.n2000.fr :

<http://seine-et-marne.n2000.fr/natura-2000-en-seine-et-marne/le-bois-des-reserves-des-usages-et-de-montge/documents-a-telecharger>